

LES MOYENS DE GARDE POUR LES TOUT-PETITS

■ Crèches

- La crèche familiale municipale

“ Les petits castors ”

Centre Social “ Maison de l'Enfance ”

10, rue de la Division Leclerc

Tél. : 01 69 10 07 88

La crèche familiale assure l'accueil des

tout-petits de l'âge de 10 semaines

jusqu'à 4 ans.

Les enfants sont accueillis à la journée au

domicile des Assistants et Assistantes

Maternel(les).

La participation financière des familles est

contractuelle et s'appuie sur un taux

d'effort fixé par la C.A.F.

Pré-Inscription : elle doit se faire de préférence dès le début de la grossesse, aux heures de permanence.

Les permanences ont lieu :

- Lundi de 17h à 18h ;
(jusqu'à 19 h* sur rendez-vous)
- Mercredi de 14h à 15h ;
- Jeudi de 16h à 18h ;
- Vendredi de 9h à 11h ;
- 1^{er} samedi du mois* de 10h à 11h30
(*sauf en période de congés scolaires)

- La crèche parentale (Parents Enfants du Val d'Orge - PEVO)
Elle est gérée par les parents et organisée en association loi 1901.

Pour tout renseignement, s'adresser sur place :

71, rue de Petit Vaux

Tél. : 01 69 34 10 48

- La crèche hospitalière “Bouf'chou” à Longjumeau
La crèche hospitalière est ouverte toute l'année, du lundi au vendredi, de 6h15 à 21h45 à l'exception des jours fériés.
Le CCAS d'Épinay a signé une convention avec l'hôpital pour la réservation de trois places pour des enfants dont les parents sont Spinoliens et travaillent en horaires décalés.
Renseignements auprès de la crèche familiale “ Les petits Castors ” ou auprès du CCAS.

■ Les assistantes maternelles agréées libérales

Les puéricultrices de secteur peuvent vous faire connaître les assistantes maternelles agréées d'Épinay-sur-Orge.

Renseignements à la MAISON DES SOLIDARITÉS de Chilly-Mazarin.

Dans ce cas, vous serez alors considérés comme parents employeurs et vous aurez donc à remplir certaines conditions (emplois familiaux).

Vous souhaitez devenir assistant ou assistante maternel(le) ?

Renseignements à :

- la crèche

- la Maison des Solidarités

Tél. : 01 69 79 93 35

■ Halte-garderie

La halte-garderie " Les Bouts d'Chou "
Centre Social " Maison de l'Enfance "
10, rue de la Division Leclerc
Tél. : 01 69 10 08 14

La halte-garderie accueille de façon occasionnelle des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans.

C'est un lieu qui permet à l'enfant de découvrir la collectivité, d'apprendre à se séparer en douceur, de rencontrer d'autres enfants du même âge et d'expérimenter des activités variées.

La capacité d'accueil est de 20 enfants.

Jours et horaires d'ouverture :

- Mardi de 8 h 30 à 17 h 30
- Jeudi de 8 h 30 à 17 h 30
- Vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

La halte-garderie est fermée pendant les vacances de Noël, la 2^{ème} semaine des vacances de février et de Pâques et pendant les congés d'été de mi-juillet à fin août.

Pré-inscription (avant l'accueil) :

- A la halte-garderie : contacter la directrice pour prendre un rendez-vous en vue d'établir un dossier d'inscription.
- Frais d'accueil : Le tarif horaire est fonction d'un taux d'effort fixé par la CAF.

Accueil :

Une période d'adaptation précède l'accueil de l'enfant.

Elle lui permet de se familiariser avec les locaux, l'équipe et de s'intégrer au groupe. Nous proposons une adaptation progressive. La durée est variable en fonction de chaque enfant.

La durée de l'accueil de l'enfant sera fixé avec la directrice en fonction des besoins de la famille.

L'enfant confié à une assistante maternelle pourra, si les parents le souhaitent, être accueilli à la halte-garderie.

LA SURVEILLANCE MÉDICALE PRÉVENTIVE

■ Centre de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.)

“ Maison de l'Enfance ” (Rez-de-Chaussée)

10, rue de la Division Leclerc

Tél. : 01 69 10 08 30

De 0 à 6 ans

Tous les bébés et jeunes enfants, jusqu'à six ans, peuvent bénéficier d'un suivi préventif par les médecins du centre de Protection Infantile et de vaccinations.

Consultations gratuites, sur rendez-vous, tous les jeudis et le 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois, de 13 h 30 à 17 h30.

Les mêmes jours l'équipe de professionnels de la PMI accueille les familles pour les conseils, la pesée, l'envie d'échanger.

Pour les 3/4 ans

Pour les enfants de 3 ans des écoles maternelles d'Épinay, un examen médical et de dépistage a lieu dans les écoles, pendant les heures scolaires, sur convocation et en présence des parents.

■ Service de promotion de la santé en faveur des élèves

8 bis, rue de Bellevue.

En grande section de maternelle, une visite médicale est obligatoire pour l'entrée à l'école primaire.

En CE2, un bilan est prévu, réalisé par l'infirmière de promotion de la Santé.

Le médecin scolaire peut, à la demande des parents, voir les enfants.

Les premières vaccinations

À la naissance : BCG

À 2 mois : Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b : 1^{ère} injection ;

Hépatite B : 1^{ère} injection ; pneumococcique (Pn7) : 1^{ère} injection.

À 3 mois : Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b : 2^{ème} injection.

À 4 mois : Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b : 3^{ème} injection ;

Hépatite B : 2^{ème} injection ; Pneumococcique (Pn7) : 2^{ème} injection.

À 9 mois : Rougeole, oreillons, rubéole : 1^{ère} dose, uniquement pour les nourrissons accueillis en collectivité.

(Dans ce cas, la 2^{ème} dose est recommandée entre 12 et 15 mois).

À 12 mois : Rougeole, oreillons, rubéole : 1^{ère} dose ; Pneumococcique (Pn7) : 3^{ème} injection.

Entre 12 et 15 mois : Rougeole, oreillons, rubéole : 2^{ème} dose pour les nourrissons ayant reçu une 1^{ère} dose à 9 mois.

Entre 13 et 24 mois : Rougeole, oreillons, rubéole : 2^{ème} dose.

Entre 16 et 18 mois : Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae b : 4^{ème} injection

(qui correspond au 1^{er} rappel) ; Hépatite B : 3^{ème} injection.

L'ÉCOLE MATERNELLE

■ Écoles maternelles

- École maternelle " Albert Camus "

Place Gabriel Péri - Tél. : 01 69 10 01 05
- École maternelle " Paul Valéry "

Rue des Écoles - Tél. : 01 69 10 03 84
- École maternelle " des Templiers "

Rue de la Croix Ronde - Tél. : 01 69 10 04 13

Inscriptions

Pour inscrire votre enfant (l'année de ses trois ans), vous devez vous présenter en mairie avec :

- le livret de famille ;
- le carnet de santé ;
- un justificatif de domicile (quittance EDF, facture de téléphone...) datant de moins de trois mois.

Un certificat médical attestant l'aptitude de votre enfant à la vie scolaire vous sera demandé par le chef d'établissement.

Horaires

L'école reçoit les enfants de 8 h 20 à 11 h 30 et de 13 h 20 à 16 h 30 du lundi au vendredi, congé le mercredi toute la journée, et selon le calendrier scolaire en vigueur.

Restaurant scolaire

Chaque école a son restaurant scolaire. Inscription journalière au restaurant, tarifs selon les Quotient Familial (voir pages 27-28).

Menus affichés au restaurant, en Mairie et sur le site Internet de la ville.

Projet d'accueil individualisé périscolaire (P.A.I.P.) et P.A.I. (Projet accueil individuel)

Ces projets permettent l'accueil dans les restaurants scolaires et accueils périscolaires des enfants atteints de maladies chroniques (asthme, intolérance alimentaire, allergie...).

Renseignements auprès du service scolaire de la Mairie.

Les accueils hors temps scolaire

■ L'accueil périscolaire

Des garderies (accueils pré et post-scolaires) sont organisées par la Municipalité dans chaque établissement. Elles accueillent les enfants de 7h à 8h30 et de 16h20 à 18h45. Le goûter est fourni.

Inscriptions en Mairie, tarifs selon Quotient Familial (voir pages 27-28).

A. Camus : 01 69 34 11 62 - P. Valéry : 01 69 10 03 84 - Templiers : 01 69 10 04 41

■ L'accueil de Loisirs sans hébergement (Voir page 23)

Les mercredis et pendant les petites et grandes vacances, les enfants peuvent être inscrits à l'accueil de loisirs maternel : Place Gabriel Péri - Tél. : 01 69 34 11 62

Inscriptions en Mairie, tarifs selon Quotient Familial (voir pages 27-28).

Pré-inscriptions obligatoires au service scolaire de la Mairie, selon calendrier pré-établi.